

Lyon, le / 5 FEV. 2020

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Docteur Sophie RUBIO
Direction de l'Offre de Soins
Sophie.rubio@ars.sante.fr
04 27 86 56 50

Réf : 116183

Objet : Appel à candidature pour la création de la filière endométriose en ARA

PJ : Cahier des charges

Mesdames, Messieurs,

Lors d'une conférence de presse le 8 mars 2019, la Ministre de la santé a annoncé un plan d'action sur l'endométriose.

L'objectif du plan est de mieux accompagner les femmes et rendre simples et cohérents les parcours de soins. Les Agences Régionales de Santé doivent identifier et formaliser une « filière endométriose », regroupant l'ensemble des professionnels (de ville comme hospitaliers ; médecins généralistes, gynécologues, chirurgiens, sages-femmes, psychologues, etc.) et les associations de patientes ayant l'expertise de cette pathologie, en lien avec les représentants des professionnels de santé et les associations spécialisées de patientes.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée par l'Agence Régionale de Santé comme région pilote.

Après un état des lieux et des échanges avec les professionnels au sein d'un comité de pilotage sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, j'ai décidé de soutenir la mise en place de cette filière qui devra couvrir l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le présent appel à candidature est ouvert aux associations de professionnels de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 01/02/2020 au 15/03/2020.

Vous trouverez en pièce jointe le cahier des charges auquel il faudra répondre pour bénéficier de cette aide au démarrage.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

